

# CHÂTAIGNE

## AQUITAINE, LIMOUSIN, MIDI-PYRENEES, POITOU-CHARENTES

Campagne 2013 – Bulletin n°3 – 30/07/2013

Bulletin élaboré dans le cadre du réseau de surveillance Bassin Sud-Ouest, sur la base des observations réalisées par la chambre régionale d'agriculture du Limousin, la Fredon Limousin, les chambres départementales d'agriculture de la Dordogne, de la Corrèze et du Lot, la CAPEL, la Périgourdine, LIMDOR, Ecolim et Invenio.

Bulletin disponible sur les sites <http://www.limousin.synagri.com/> et <http://draaf.limousin.agriculture.gouv.fr/> (Rubrique : Publications),

sur les sites des Chambres Régionales d'Agriculture d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées et sur les sites des DRAAF Aquitaine, Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées

Abonnement gratuit sur simple demande à [accueil@limousin.chambagri.fr](mailto:accueil@limousin.chambagri.fr)

### PHENOLOGIE

D'après les observations réalisées en Corrèze, Haute-Vienne, Dordogne, Charentes et dans le Lot, pour l'ensemble des variétés hybrides (Marigoule, Bouche de Bétizac, Bournette), le stade majoritaire des chatons mâles unisexués est la **toute fin du stade Hm « chute des chatons »**. Les orages, fréquents ces derniers jours, ont accéléré cette chute.



Photo : S.LAVALFREDON Limousin



Photo : R.RAPP/CRAL

En Limousin : Nouaison le 19/07 (à gauche) et chute des chatons le 29/07 (à droite)

Les stades de début de « **grossissement des bogues** » sont généralisés pour les variétés hybrides. Les basses températures de ce printemps semblent avoir gêné l'initiation florale. Ainsi, on observe des branches entières sans bogues (fleurs absentes ou atrophiées), sur Marigoule comme sur Bouche de Bétizac.

### STRESS PHYSIOLOGIQUE

Suite à un mois de juillet chaud et sec pour beaucoup de vergers, des cas de feuilles formant des « cuillères » sont visibles. C'est une réaction normale de l'arbre aux situations de fortes chaleurs couplées à un stress hydrique. Le haut de l'arbre et les extrémités de branches présentent généralement les premiers symptômes.



Photo : R.RAPP/CRAL

En Limousin : Feuilles d'un marigoule formant des débuts de « cuillères » (15/07)

Bulletin de Santé du Végétal Sud-Ouest – Châtaigne N°3 – 30/07/2013 - page 1 sur 6

REPRODUCTION INTEGRALE DE CE BULLETIN AUTORISÉE - Reproduction partielle autorisée avec la mention « Extrait du Bulletin de Santé du Végétal Châtaigne Sud-Ouest 2013 N°3, consultable sous <http://www.limousin.synagri.com/> »

# CARPOCAPSE DU CHÂTAIGNIER

*Cydia splendana*

## Éléments de biologie

*Cydia splendana* est un petit papillon nocturne de couleur grise (voir photo ci-dessous) ou gris clair (deux formes existent). Pour l'identifier : **Ailes antérieures, gris cendré, traversées de fines lignes claires** ; à l'angle postérieur, une tache gris argenté bordée de brun et renfermant 4 petits traits noirs.



Forme sombre de *Cydia splendana*, le carpocapse de la châtaigne

Contrairement à d'autres espèces de carpocapses, comme le carpocapse de la pomme, *Cydia splendana* **n'a qu'une seule génération par an** (on le dit « univoltin »), qui se développe **de fin juillet à fin septembre**.

Passant l'hiver dans le sol sous une forme larvaire, ***Cydia splendana* vole donc dès la fin juillet** (premières émergences significatives dans la semaine du 23 au 29 juillet en 2012) pour un pic de vol observé vers la fin du mois d'août en 2012 (du 27/08 au 16/09).

**La ponte débute quelques jours après la sortie des femelles.** Elles pondent en moyenne 100 œufs déposés le long des nervures sur chacune des faces des feuilles situées à proximité des bogues.

**L'éclosion débute 10 à 12 jours après la ponte.** La larve peut atteindre jusqu'à 12 à 16 mm et une couleur blanche ou rosée en fin de développement. Elle passe par plusieurs stades larvaires :

- *Le stade baladeur* : la chenille accède à la bogue en circulant sur le feuillage et les rameaux. Elle y pénètre jusqu'à l'intérieur de la châtaigne.
- *5 stades larvaires* : la chenille poursuit sa croissance dans le fruit pendant 40 à 45 jours, durant lesquels elle se nourrit de l'amande et creuse une galerie qui contient ses excréments.
- *À la fin de sa croissance*, la larve perce l'enveloppe de la châtaigne et s'enfonce dans le sol. Elle tisse un cocon (hibernaculum) et entre en diapause pour se métamorphoser l'été suivant.

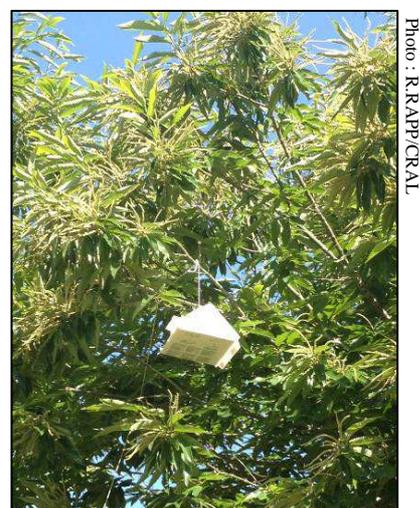
On obtient donc des fruits véreux, particulièrement susceptibles au développement des pourritures des châtaignes.

## Réseau de piégeage

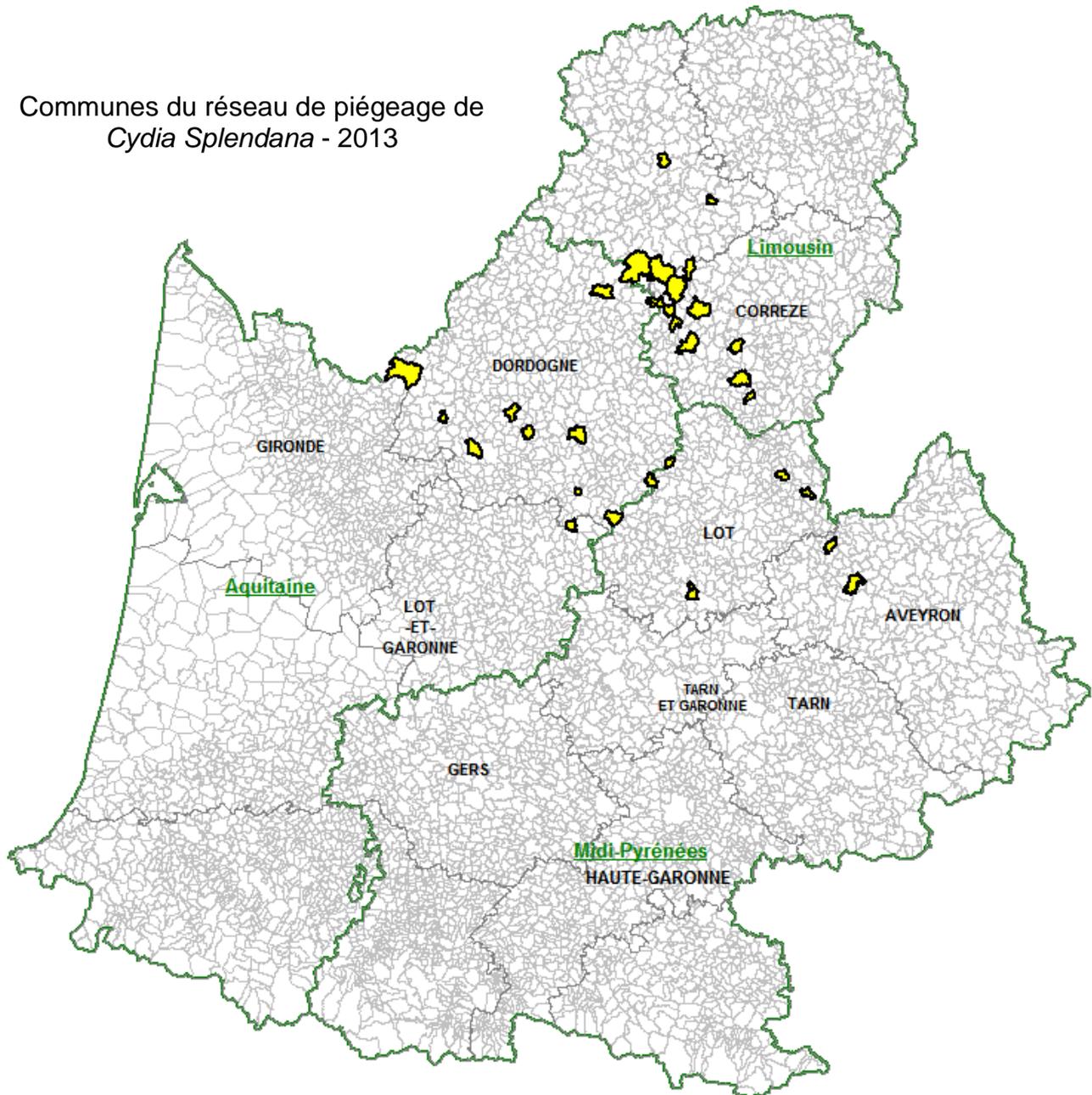
**Afin de vous aider à mieux cibler les pics de vols du carpocapse de la châtaigne et de collecter des données quant à l'évolution de l'espèce sur nos régions, un réseau de pièges à phéromones a été mis en place sur nos régions.**

Avec le suivi de quelques 60 pièges à phéromones répartis sur 32 vergers de producteurs volontaires (voir carte page suivante), ce réseau vous permettra de suivre de manière régulière, tout au long des mois de juillet, août et septembre, l'apparition et les pics de vols de *Cydia splendana* sur nos régions du Sud-Ouest.

Piège à phéromone du réseau de suivi de *Cydia Splendana* : pose en hauteur, proche des bogues.



Communes du réseau de piégeage de  
*Cydia Splendana* - 2013



**Les communes concernées par le réseau 2013**

*En Corrèze* : Vignols, Saint-Sornin-Lavolps, Allasac, Beyssenac, Benayes, Vigeois, Chameyrat, Lostanges, Lubersac, Beynat

*En Haute-Vienne* : Coussac-Bonneval, Rhilac-Rancon, Masleon, Saint-Yrieix-la-Perche

--

*Dans le Lot* : Molière, Sabadel-Latronquière, Cieurac, Masclat

*Dans l'Aveyron* : Rignac, Les Albres

--

*Dans le Lot-et-Garonne* : Lacapelle-Biron

*En Dordogne* : Le Bugue, Nabirat, Sarrazac, Villefranche du Périgord, Saint-Marcory, La Roche-Chalais, Saint-Félix-de-Villadeix, Douville, Saint-Sauveur-Lalande

## Evaluation du risque

Le réseau est en place depuis le 15/07.

Les premières captures en sud-Corrèze (Lostanges, 1 papillon) et dans le Lot (Sabadel-Latronquière, 1 papillon) ont été enregistrées le 22/07.

Tendance confirmée puisque les premiers papillons ont été piégés en Aquitaine le 29/07 (moyenne de 0,19 papillon/piège sur l'ensemble du réseau).

Bien qu'il y ait de fortes disparités selon les années, une première analyse comparative de ces dates de tout début de vol amène à penser que les pics de vols pourraient avoir lieu de fin août à début septembre, selon la précocité des secteurs.

Les premières attaques dans les bogues et les fruits sont observables en moyenne 12 à 15 jours après le début du vol.

## **CYNIPS DU CHATAIGNIER**

*Dryocosmus kuriphilus*

### Eléments de biologie

Le Cynips du châtaignier (*Dryocosmus kuriphilus*) est un ravageur spécifique du châtaignier qui nous vient de Chine.

Les adultes sont des micro-hyménoptères (guêpes) de 2,5 à 3 mm de long. Les larves sont apodes et de couleur blanche.

Au printemps, les larves de Cynips reprennent leur activité (2<sup>ème</sup> stade larvaire) et sous l'effet des toxines qu'elles sécrètent, des galles de 0,5 à 2,5 cm se forment sur les jeunes pousses, les inflorescences, les feuilles (pétioles, nervure centrale). **Vertes ou rouges** (voir photo ci-dessous), **ces galles sont le premier signe de présence du cynips sur la parcelle.**

Le cycle biologique est univoltin avec une seule génération par an.



Photo : S.LAVVAL/FREDON Limousin

*Emergence d'un Cynips – Corrèze en juillet 2013*

## Evaluation du risque

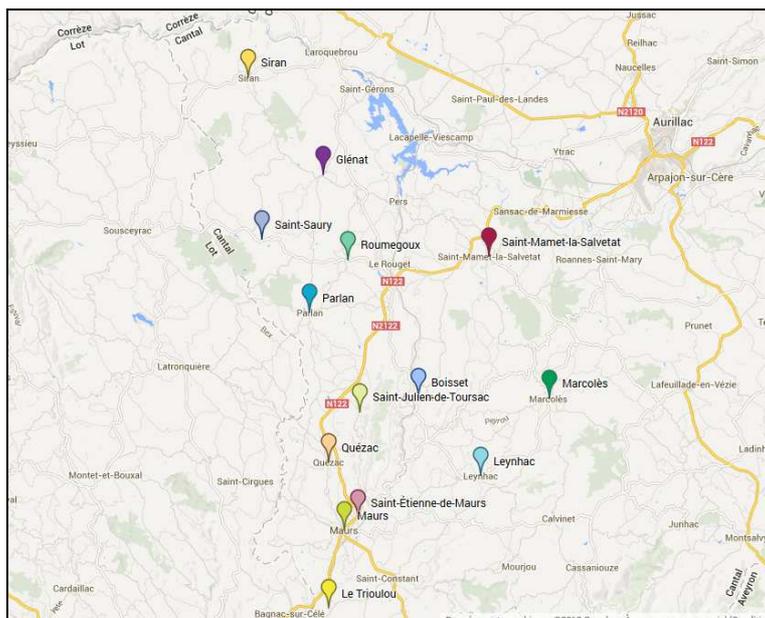
Le risque est important sur Marigoule, variété très sensible. A l'inverse, Bouche de Bétizac semble présenter actuellement une résistance au ravageur.

## Observations du réseau

**Période d'émergence toujours en cours/fin d'émergence.**

De nouveaux foyers ont été découverts cette année en début de végétation (cf. BSV châtaigne Sud-Ouest n°1 du 07/06/2013, disponible sur <http://limousin.synagri.com>).

**Proche de nos régions : l'arrêté préfectoral listant les communes contaminées en région Auvergne vient de paraître (voir carte ci-dessous) : 14 communes sont déclarées contaminées.**



*Communes d'Auvergne contaminées par le Cynips du châtaignier  
Selon annexe de l'arrêté préfectoral du 05/07/2013 - Auvergne*

## Rappels réglementaires

Un arrêté ministériel définit la lutte en France contre le cynips du châtaignier ([arrêté du 22 novembre 2010](#) modifié). Cet arrêté prévoit que toute nouvelle plantation de châtaignier, « *quelle que soit son origine, doit faire l'objet d'une déclaration de plantation par l'exploitant ou le gestionnaire auprès du service chargé de la protection des végétaux dans le département du lieu de plantation* ». Le formulaire de déclaration de plantation est disponible sur le site internet de la DRAAF de votre région (voir adresse internet ci-dessous)

Les foyers de Cynips détectés en 2012 ont conduits à la délimitation de zones de lutte par arrêtés préfectoraux. Ceci implique que tout mouvement de végétaux ou partie de végétaux de *Castanea Mill.* destinés à la plantation (hors semences et fruits) est interdit, à l'intérieur et vers l'extérieur de ces zones, pendant 3 ans.

Pour en savoir plus sur les zones concernées, consultez les sites internet des DRAAF/SRAL :

Limousin : <http://draaf.limousin.agriculture.gouv.fr/Cynips-du-chataignier> (carte des foyers corréziens mise à jour sous peu et arrêté préfectoral, définissant la nouvelle zone de lutte, en cours de validation)

Aquitaine : <http://ddaf33.agriculture.gouv.fr/Cynips-du-chataignier>

Midi-Pyrénées : <http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/Cynips-du-chataignier>

**Ainsi, surveillez de près vos parcelles** : la présence de galles est le meilleur critère de diagnostic, ce Cynips semblant être la seule espèce à provoquer des galles sur le châtaignier.

**Signalez immédiatement toute suspicion ou découverte de symptômes de contamination, auprès de votre DRAAF-SRAL, aussi bien pour les châtaigniers forestiers que les châtaigneraies à fruits.**

## A RETENIR

**PHENOLOGIE** : Stades majoritaires début de « **grossissement des bogues** ».

**CARPOCAPSE DU CHATAIGNIER** : Premières captures généralisées au bassin le 29/07.

**CYNIPS DU CHATAIGNIER** : Période d'émergence tirant vers sa fin.

## PROCHAIN BULLETIN : MI-AOUT



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'AGROALIMENTAIRE

Action pilotée par le Ministère de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto

*N.B. : Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin dégage toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques.*